

Durée de validité de la CNI

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte national d'identité est passé de **10 à 15 ans pour les personnes majeures.**

L'allongement de cinq ans pour les cartes concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures pour une durée de 15 ans
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures pour lesquelles la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Cette prolongation ne s'applique pas aux CNI sécurisées pour les personnes mineures. Elles sont valables 10 ans lors de la délivrance.

Si vous envisagez un voyage ou même en Europe avec votre carte national d'identité ou votre passeport, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux Voyageurs-France-Diplomatie-Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Pour plus de renseignement : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/>

Pré-demande en ligne : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Infos-pratiques/Passeport-et-carte-d-identite-faites-vos-pre-demandes-en-ligne>